

Belfort, le 21 juin 2022

COMPTE RENDU

Objet: Accident mortel du dimanche 12 juin 2022 sur le CD 12 à AUXELLES- BAS.

Réunion sur place le jeudi 16 juin 2022 à 14 :30 h avec : M. le Maire de AUXELLES-BAS, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, la FFMC 90 pour analyser les faits.

Présent : M. Jonathan GROSCLAUDE - Maire d'AUXELLES-BAS
Mme Maud LAMOUR – Responsable de service, C.D. 90
M. Régis ANTHONIOZ-BLANC – Responsable CER GIROMAGNY, C.D.90
M. Éric BILLOTE – Chargé d'opération, C.D.90
M. Pierre BONNEVIE - FFMC 90
M. Emmanuel GRILLE - FFMC 90
M. Hubert JUND - FFMC 90
M. Marcel MAÏON - FFMC 90.

Rédacteur : Marcel MAÏON

Suite à l'accident grave qui a eu lieu le 12 juin 2022, sur la route Départementale N° 12, sur le territoire de la commune d'AUXELLES-BAS, où un motard a perdu la vie après un choc frontal avec une voiture, la FFMC 90 a décidé d'organiser une concertation sur place afin d'analyser les faits.

Était convié à cette réunion :

- M. le Maire d'AUXELLES-BAS,
- Le groupement de gendarmerie de BELFORT,
- Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort,

Etat des lieux :

- La chaussée actuelle, est la modification de l'ancien tracé et forme une grande courbe à droite, en légère descente en direction de la HAUTE-SAÔNE.
- Le revêtement de la chaussée est en bon état (réalisé en 2021),
- La signalisation horizontale (axe en type T3 court et rives en T2), a été renouvelée en début d'année,
- La glissière qui sécurise ce virage, est à bonne hauteur, couvre les trois-quarts de cette courbe et, est doublée d'un « part-moto ».

- Des panneaux du type A1c et A1d (Succession de virages dangereux) sont positionnés de part et d'autre.
- Il y a des balises de type J1 à l'extérieure de cette courbe fixées sur la glissière de sécurité.
- Des panneaux de type J4-1 (chevron) sont positionnés en fin de virage (coté HAUTE-SAÔNE) dans la partie la plus serrée, intercalant les balises J1.

Constat de la FFMC :

Ce virage ne paraît pas être dangereux. La courbe est large, et la visibilité est très bonne (aucune végétation ne gêne à la vue).

Constations des faits :

D'après les premières personnes arrivées sur les lieux de l'accident, une première moto était appuyée sur la glissière de sécurité coté AUXELLE-BAS, une seconde se trouvait coincée à l'avant gauche du véhicule et une troisième était bloquée entre le véhicule et la glissière de sécurité.

S'appuyant sur ces dires, nous pouvons en déduire :

Le véhicule venant d'AUXELLE-BAS, c'est déporté sur la gauche de la chaussée en début du virage.

Comme le groupe de motos venant de la Haute-Saône, roulait en quinconce (circulation décalée) :

- La première moto la plus proche de l'accotement, a dû essayer d'éviter ce véhicule car, elle a percuté la glissière de sécurité 5 éléments avant la fin (on peut apercevoir des marques de frottement sur celle-ci à cet endroit).
- La deuxième moto plus au centre de la voie, n'a pu éviter le choc avec ce véhicule et c'est trouvé coincée à l'avant gauche du celui-ci et a été trainée sur une vingtaine de mètres (traces sur chaussée).
- La troisième moto c'est retrouvé bloquée entre le véhicule, sous lequel était coincée la deuxième moto et la glissière de sécurité. Le véhicule devait être en « fin de course » car la glissière est très peu endommagée.

Conclusion :

L'infrastructure routière du lieu de cet accident n'est pas mise en cause ainsi que la façon dont roulaient les motos impliquées dans ce sinistre. Afin d'avoir un scénario plus précis des faits, il faut attendre le résultat de l'enquête de gendarmerie en cours.

Photos :

Vue amont du virage



Choc première moto



Choc deuxième moto



Choc troisième moto



Pour la FFM90
Le chargé de mission infrastructures
Marcel MAÏON